

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1618

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Marché de mise à disposition et d'exploitation d'abris pour voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos - Approbation du dossier de consultation**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 7 juillet 2003, le conseil de Communauté a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres sur performances en vue d'attribuer un marché de mise à disposition et d'exploitation d'abris pour voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos.

Il convient aujourd'hui d'adopter les dispositions du dossier de consultation.

En particulier, le programme fonctionnel détaillé précisera les besoins à satisfaire et les résultats attendus par la Communauté urbaine. Les moyens à mettre en œuvre pour la mise en place du service seront proposés par les candidats dans leur offre et seront jugés par la Communauté urbaine en fonction de leur performance au regard des besoins et résultats attendus.

Les prestations se présentent comme suit :

Les abris pour voyageurs

Environ 1 380 abris pour voyageurs devraient être réinstallés à l'échéance du contrat actuel avec la société J.C. Decaux.

Le nombre d'abris pour voyageurs installés à la fin du marché serait de 1 800 en option 1, de 2 200 en option 2 et de 2 600 en option 3.

Les mobiliers urbains d'information

Environ 540 panneaux d'information devraient être réinstallés à l'échéance du contrat actuel avec la société J.C. Decaux.

Le nombre de panneaux d'information serait augmenté de manière limitée.

Pour ces deux prestations, le cocontractant de la Communauté urbaine serait autorisé à percevoir les recettes de publicité, dans le respect des règles édictées par les règlements de publicité des Communes.

Les parcs de vélos

Ce service est lié au plan de développement des modes de déplacements doux dont les objectifs ont été approuvés par le conseil de Communauté le 7 juillet 2003. Il porterait sur la mise à disposition et l'exploitation d'un parc de 2 000 vélos en tranche ferme et deux tranches conditionnelles de 1 000 vélos chacune, à affermir en fonction du développement du service.

La tarification devrait favoriser la facilité et la simplicité d'usage de ce nouveau service et la rotation rapide des vélos.

Compte tenu de l'importance des investissements attendus du titulaire du marché, une durée de 13 ans à compter de la notification paraît justifiée, la mise en place du service vélos étant attendue dès le printemps 2005 et le remplacement des mobiliers urbains actuels en fonction de l'échéance du contrat avec la société JC. Decaux ;

Vu ledit dossier de consultation ;

Vu sa délibération en date du 7 juillet 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le dossier de consultation pour le marché de mise à disposition et d'exploitation des abris pour voyageurs, des mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,